

Renseignements importants relativement à l'effet de la scission de Kraft Foods sur vos attributions d'actions en circulation

En suivant le lien [Traitement, à la scission, des attributions d'options d'achat d'actions en circulation, de droits à la plus-value des actions et d'actions soumises à restrictions ou à dividende différé \(pour tous les pays sauf la Chine, l'Australie et la Thaïlande\) \(Juillet\)](#) vous aurez accès à la première d'une série de communications expliquant comment la scission de l'entreprise nord-américaine de produits d'épicerie touchera les titres en circulation vous ayant été attribués par Kraft Foods Inc., qu'il s'agisse d'options sur actions en circulation, de droits à la plus-value des actions (DPVA), d'actions soumises à restriction ou d'actions à dividende différé. Les attributions de titres de participation en circulation seront soit des options (acquises ou pas) non encore exercées et non expirées sur actions, soit des actions soumises à restriction ou des actions à dividende différé qui vous ont été accordées par la société, mais qui ne sont pas encore acquises ou confisquées.

Qu'advient-il de mes actions en circulation?

- Les actions en circulation qui vous ont été attribuées seront converties en attributions d'actions à la fois de Mondelēz International, Inc. et du Kraft Foods Group, Inc.
- Ces attributions seront converties de la même manière que les titres détenus par les actionnaires externes, et la conversion n'en changera pas la valeur.
- Il n'y aura pas de changement entre les conditions de vos attributions actuelles et celles de Mondelēz International Inc. et du Kraft Foods Group, Inc.

Comment en apprendre davantage?

- **En suivant le lien mentionné plus haut. Veuillez lire la communication qui s'y trouve afin d'avoir un aperçu de la manière dont seront traitées les attributions d'actions en circulation.**
- Lorsqu'approchera la date de la scission, vous recevrez une autre communication comprenant des renseignements plus détaillés sur la conversion des attributions d'actions ainsi que des exemples de la méthode de calcul de la conversion. Cela vous aidera à comprendre comment vos attributions d'actions en circulation seront converties. Un module de formation en ligne sera aussi offert afin d'expliquer plus en détail le mode de conversion.
- **IMPORTANT** : Toutes les communications relatives à l'effet de la scission sur la rémunération sous forme d'actions se trouvent sur le site internet [Rémunération et Avantages](#). Veuillez ajouter ce site aux favoris de votre fureteur internet, car toutes les prochaines communications de même que l'information qui s'y rapporte seront affichées sur ce site.